Lettres québécoises La revue de l'actualité littéraire

Prix unique sur le livre?

André Vanasse



Numéro 87, automne 1997

URI: https://id.erudit.org/iderudit/40157ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (imprimé) 1923-239X (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Vanasse, A. (1997). Prix unique sur le livre? Lettres québécoises, (87), 5-6.

Tous droits réservés © Productions Valmont, 1997

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

É DITORIAL



Prix unique sur le livre?



A-T-II. UNANIMITÉ SUR LA QUESTION DU PRIX UNIQUE dans le domaine du livre ? À en croire les comptes rendus parus dans les journaux à la suite du sommet sur le livre tenu au printemps dernier, il semble bien que oui. Dans les coulisses cependant, rien n'est moins sûr. Des éditeurs — et non des moindres — contestent l'idée et font des pieds et des mains pour faire valoir leur point de vue.

Pour ceux qui ignorent de quoi il est question, disons en quelques mots que le gouvernement s'apprête (du moins telle est son intention) à légiférer dans le domaine du livre. Il faut, disent ses représentants, protéger l'industrie du livre, actuellement en pleine crise.

La mondialisation a frappé le livre comme beaucoup d'autres produits de consommation. Ainsi, depuis quelques années, de grands éditeurs travaillent de concert à l'élaboration de livres (d'ordinaire imprimés en Asie) qu'ils produisent en plusieurs langues pour des dizaines de pays, et dont les tirages s'élèvent à des millions d'exemplaires. Ces livres de cuisine, d'horticulture, ces dictionnaires, ces atlas, ces guides de voyage placés aux côtés d'une centaine de best-sellers, se vendent dans les grandes surfaces à des prix défiant toute concurrence. Devant ces offres alléchantes, plusieurs consommateurs qui ne se rendent pas nécessairement en librairie, se sont mis à acheter massivement des livres. Pour ceux-là, il n'y a pas à s'inquiéter. Par contre, beaucoup de bibliophiles ont commencé à déserter les librairies pour s'approvisionner dans les grandes surfaces. Chez les libraires, c'est la panique : les pertes sont considérables. Certains sont au bord de la faillite.

Obliger tous les détaillants à vendre à un prix unique (cela se fait dans certains pays) apparaît donc comme une solution qui s'impose si on veut préserver le réseau des librairies à travers le Québec. Cela est vrai, du moins en théorie, affirment les opposants au prix unique. Ces derniers sont loin d'être convaincus que l'acheteur se rendra en librairie pour se procurer le livre, acquis à rabais, dans une grande surface. Dans bien des cas, disent les opposants au projet de loi, il s'agit d'un achat impulsif. Dans ces conditions, les ventes ne risquent-elles pas de chuter encore plus si on freine ce marché parallèle très lucratif?

Les objections sont telles qu'on en est venu à imaginer une solution mitoyenne : un prix officiel serait fixé et il serait interdit aux commerçants, autant qu'aux libraires, de vendre en deçà de dix pour cent du prix fixé par l'éditeur. L'interdiction aurait force de loi pendant une période d'un an. Passé cette date, l'escompte serait laissé au libre choix du commerçant. Mais là encore, il y a des objections : certains best-sellers français ou états-uniens mettent souvent plus d'un an à s'imposer sur notre marché. Ces best-sellers étrangers — vendus à des prix moindres que les best-sellers québécois —, ne risquent-ils pas d'affecter l'industrie du livre québécois déjà durement mise à l'épreuve par la concurrence étrangère ?

Comme on le voit, une législation sur le prix unique n'est pas sans risque, surtout si les modalités d'application ne sont pas mûrement réfléchies. Cette législation ne peut pas être élaborée à la va vite, elle doit tenir compte de toutes les données concernant le marché du livre au Québec, sans quoi elle risquerait de produire l'effet contraire à celui désiré.

Quoi qu'il en soit et en admettant qu'on concocte une loi vraiment bien pensée, je ne suis pas sûr qu'elle règlera le problème endémique du livre. Car il y a incontestablement une surproduction mondiale du livre, surproduction telle que les librairies croulent sous le nombre des volumes. Que plusieurs libraires laissent dans leur emballage initial des centaines, voire des milliers de livres, faute d'espace pour les offrir à la vue des lecteurs intéressés, est un secret de polichinelle. Surtout, il faut de l'argent pour régler une facture qui ne cesse de grimper et des ventes qui, elles, stagnent ou diminuent d'année en année. Et même si les ventes sont stables, le nombre de livres offerts augmente sans cesse et exige un espace de plus en plus important. On préfère donc retourner les livres, comme s'il s'agissait d'un envoi mal adressé!

Combien d'auteurs incrédules ont téléphoné à leur éditeur pour l'aviser que le roman — ou l'essai — sur lequel ils s'étaient échinés pendant des mois, voire des années, était invisible en librairie ? Et quand il y était, il y restait si peu de temps que c'en était désolant. La plupart des auteurs ignorent que le libraire doit retourner la nouveauté après trois mois s'il ne veut pas être tenu de la payer.

Et voilà le cercle vicieux : les libraires retournent massivement les livres aux distributeurs lesquels, incapables de stocker autant d'invendus, les refilent aux éditeurs qui, eux, doivent les pilonner faute de pouvoir les entreposer. En fait, on pilonne plus de livres qu'on en vend par les temps qui courent, car les distributeurs ne disposent plus de l'espace nécessaire pour conserver les nouveautés en entrepôt. L'espérance de vie d'un livre ? Un an! C'est vraiment très peu. C'est même désespérant!

Existe-t-il une solution à ce problème ? Les cyniques affirment que oui. Il suffit simplement de promulguer un moratoire interdisant l'impression de livres à travers le monde pendant au moins cinq ans. De cette façon on pourrait diminuer l'engorgement!

Plus sérieusement, je crois qu'il faut envisager un autre mode de production du livre en utilisant la technologie actuellement mise à notre portée. Par exemple, les revues savantes procèdent de plus en plus par la voie électronique: au lieu de produire à grands frais un numéro qui se vendra à quelques centaines d'exemplaires un peu partout à travers le monde, on l'offre par le relais de l'électronique. Vous le commandez, vous l'imprimez. Le tour est joué... Pas de frais d'impression pour l'éditeur, pas de frais de manutention, pas de frais de poste.

Et pourquoi ne ferait-on pas de même pour le livre ? À partir d'un catalogue informatisé, il suffirait de choisir le livre désiré, de payer par carte de débit, puis de presser sur un bouton. Le livre sortirait de l'imprimante et tomberait tout chaud dans vos mains.

Vision utopique, dites-vous ? Pas du tout. Xérox travaille sur cette machine depuis plusieurs années. Actuellement, elle fonctionne (je l'ai vue à l'œuvre) même si elle a besoin de quelques améliorations pour la page de couverture. L'espace qu'elle occupe ? Minime : un mètre et demi de hauteur sur un mètre de largeur, pour une longueur de quarter mètres. Cela équivaut à un dixième d'une petite librairie de quartier, mais elle peut « contenir » des centaines de milliers de livres !

D'ici quelque temps, dans un an, dans deux ans tout au plus, on pourra produire des livres sur demande en format standard et dans le respect de la mise en pages d'origine. C'est de là, je crois, que viendra la révolution : l'éditeur n'aura plus qu'à fournir des disquettes aux libraires. Ces derniers stockeront l'information sur leur ordinateur central et attendront la clientèle qui pourra alors « feuilleter » le livre grâce à une recherche informatique. Dans le cas des best-sellers ou des nouveautés, on pourra imprimer un exemplaire pour consultation.

Une chose est sûre : l'économie de papier sera considérable et la capacité de stockage illimitée. Par contre, il faut comprendre que cette nouvelle vision de l'imprimé modifiera profondément le paysage de l'édition. Distributeurs et imprimeurs devront revoir leurs façons de procéder. Ce changement sera aussi dramatique que l'apparition des photocomposeuses qui entraîna la disparition des typographes, puis de celle des micro-ordinateurs qui rendirent caduques les photocomposeuses. Le progrès est parfois terrible, mais irréversible...

Dans tous les cas, une chose me paraît certaine : on ne peut plus gaspiller du papier comme on le fait actuellement. Chaque livre invendu constitue une perte pour l'éditeur, perte qui, dans bien des cas annule le profit engendré par la vente. Le livre sur demande pourrait régler bien des problèmes et relancer une industrie qui en a besoin.

Vous êtes sceptique ? Vous pensez que c'est de la science-fiction ? Moi, j'y crois. Rendez-vous dans dix ans !

Le directeur André Vanasse

Lettres québécoises



Lettres québécoises, une revue entièrement consacrée à la littérature québécoise depuis plus de 20 ans.

T All / T III	MENUS (1.1.U.)	Z ANO / U NO	menos (I.I.O.)	J AM J IZ M	mienos (i.i.o.)
INDIVIDU Canada 20 \$ Étranger 25 \$	INSTITUTION Canada 25 \$ Étranger 30 \$	INDIVIDU Canada 35 \$ Étranger 45 \$	Canada 45 \$ Étranger 55 \$	INDIVIDU Canada 50 \$ Étranger 70 \$	INSTITUTION Canada 70 \$ Étranger 80 \$
Nom					
Adresse		Ville			
Code post	al	Tél.			
Ci-joint:	☐ Chèque	☐ Mandat postal			
	☐ MasterCard	□ Visa			
	No	Exp.			
86	Signature	ature D			

RETOURNER À: Lettres québécoises, 1781, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) H2L 3Z1
Tél.: (514) 525-9518 • Téléc.: (514) 525-7537